

● (2240)

LA SÉCURITÉ SOCIALE—LES ACCORDS DE RÉCIPROCITÉ SUR
LES PENSIONS—LES PERSPECTIVES D'ENTENTE AVEC LE
ROYAUME-UNI ET LES ÉTATS-UNIS

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, le lundi 21 octobre, comme il est rapporté à la page 552 du hansard, j'ai posé la question suivante au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social:

Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Comme il y a déjà longtemps que le gouvernement a pris l'initiative de conclure des accords de réciprocité sur les pensions avec un bon nombre de pays et qu'un seul de ces accords a été mis en vigueur depuis lors, le ministre peut-il nous dire si le gouvernement est disposé à accélérer ce programme dans l'espoir d'en arriver sous peu à la conclusion de ces accords de réciprocité?

Monsieur l'Orateur, quand, en 1965, le Parlement a adopté le Régime de pensions du Canada, il a prévu la conclusion d'accords de réciprocité avec les pays dont la législation en matière de sécurité sociale ressemblait plus ou moins à la nôtre. Une couple d'années après, avec le battage publicitaire dont les libéraux ont le secret, on commençait à négocier un certain nombre de ces accords de réciprocité, mais jusqu'à présent un seul a été signé, soit avec la République fédérale d'Allemagne, en 1971, sauf erreur.

Je crois que des entretiens ont eu lieu avec d'autres pays, par exemple, le Royaume-Uni, les États-Unis, peut-être la France et l'Italie, mais aucun accord n'a été signalé avec un de ces pays. Si nous nous intéressons à ces accords de réciprocité, c'est qu'il y a des ressortissants étrangers qui vivent maintenant au Canada et que leur pays d'origine refuse de leur verser la moindre pension ou de leur consentir des relèvements de pensions, faute d'un accord de réciprocité.

J'espère donc que l'on remettra en marche cet excellent programme qui, comme je le disais, découlait du régime de pensions du Canada et avait été lancé à la fin des années 60.

Je n'ai pas pris le temps de lire la réponse que le ministre m'a donnée le 21 octobre, et j'espère qu'il ne m'en fera pas lecture encore ce soir. L'essentiel du problème, c'est que nous sommes toujours prêts à être d'accord, à condition que l'autre côté soit d'accord. Nous sommes prêts à verser une pension aux Canadiens qui habitent d'autres pays, mais seulement si l'autre partie en fait autant.

J'espère que le ministre n'essaiera pas simplement de sortir vainqueur de la discussion en ayant le dernier mot et en répétant ce qu'il a dit le 21 octobre. J'espère qu'il conviendra avec moi qu'il importe pour beaucoup de personnes vivant actuellement au Canada que ces accords réciproques soient enfin signés. J'espère qu'il fera en sorte que l'on incite fortement les personnes responsables à prendre les mesures nécessaires pour conclure ces ententes réciproques le plus tôt possible.

[Français]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a déjà soulevé, comme il l'a indiqué, cette question le 21 octobre dernier, et il la soulève à nouveau ce soir. Il voudrait en

L'ajournement

fait que le gouvernement active la négociation d'ententes réciproques avec d'autres pays en matière de sécurité sociale et notamment en matière de pension.

C'est le sens de l'intervention qu'il faisait le 21 octobre dernier, suggérant en particulier qu'il y a concordance de vues en cette matière entre les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada.

Je voudrais souligner que les discussions techniques auxquelles des fonctionnaires du gouvernement ont participé au cours des derniers mois, notamment avec des fonctionnaires du Royaume-Uni, ont permis de mettre en lumière un certain nombre de difficultés par le Parlement, et je répète, que le Parlement devra résoudre si le Canada doit poursuivre une politique visant à protéger les droits acquis des personnes qui immigreront au Canada ou qui en émigrent.

Comme je l'ai indiqué dans ma réponse préliminaire, le 21 octobre dernier, la question centrale dans ces ententes bilatérales est toujours de savoir combien les autres pays sont prêts à donner en échange des privilèges remarquables qui sont disponibles au Canada en matière de sécurité sociale.

[Traduction]

Pour accélérer le programme, comme le disait le député de Winnipeg-Nord-Centre, le Parlement devrait régler certains problèmes, entre autres de nature juridique et constitutionnelle. Je ne connais aucun pays, par exemple, qui serait disposé à accepter un accord sur les pensions de vieillesse qui n'inclurait pas le programme canadien de sécurité de la vieillesse. A l'heure actuelle, il n'y a aucune disposition législative qui permettrait d'inclure la sécurité de la vieillesse dans les accords internationaux. En outre, certains pays ne s'intéressent pas à un accord international sur la sécurité sociale portant uniquement sur les pensions de vieillesse. Ils voudraient inclure des programmes s'étendant à d'autres cas imprévus qui, dans le contexte canadien, relèveraient de juridictions différentes dont il n'est pas question dans les accords internationaux.

Le seul accord auquel le député ait fait allusion dans sa question la semaine dernière, c'est la convention sur la sécurité sociale que nous avons conclue avec la République fédérale allemande et dont le député a encore parlé ce soir. Il ne s'agit pas d'un accord standard. Peut-être devrais-je expliquer que, normalement, la pension gagnée en vertu des lois de la République fédérale allemande n'est pas payable aux étrangers qui résident en dehors du pays, à moins qu'une convention n'ait été conclue avec leur pays de citoyenneté. La convention que nous avons conclue avec la République fédérale allemande visait donc à permettre aux citoyens canadiens et aux autres personnes vivant au Canada de recevoir la pension qu'ils ont gagnée en vertu des lois allemandes.

[Français]

Monsieur le président, chaque fois que le gouvernement sera d'avis qu'il est avantageux pour les immigrants et le Canada de rechercher de nouvelles ententes réciproques et bilatérales en matière de sécurité sociale, il me fera plaisir d'indiquer aux honorables députés les mesures qui devront être prises pour mettre pareille politique en vigueur.